



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 23/07/2014- Compte rendu

Heure début : 19h35

Heure fin :20h32

Participants :	M. Michel GLATIGNY (président) Mmes Évelyne AIELLO, Corinne CABANIÉ, Virginie CORMERAIS, Martine GLATIGNY, Nicole MARION-GAUTIER, Carole NISSOUX, Catherine REMIGY MMs Marc BOCQUET, Patrick DONDAINE, Daniel MICHEL, Patrice ROBERT
Procurations :	Céline BASSET-LÉOBON à Martine GLATIGNY
Absents excusés :	Yves MATHEL-THARIN, Michel RUFFIÉ
Secrétaire :	Patrice ROBERT
Déroulement séance	3 personnes assistaient à la séance.

Ordre du jour :

Point 0 : Approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour	1
Point 1 : Tarification du périscolaire	1
Point 2 : Parcelle C0006 terrain communal 22 70 000	2
Point 3 : Questions diverses.....	2

Point 0 : Approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé ainsi que l'ordre du jour du présent conseil.

Point 1 : Tarification du périscolaire

Afin d'assurer l'augmentation des charges induites par l'évolution des rythmes scolaires, et notamment la hausse des heures de garderie, et après avoir examiné différentes solutions possibles, il a été retenu de privilégier l'embauche d'un emploi avenir. Cette personne assurera, outre les garderies, une partie du traitement administratif associé à la garderie et quelques tâches complémentaires.

Délibération : Le conseil est appelé à délibérer sur l'embauche d'un emploi d'avenir afin d'assurer ce surcroît de charges.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (13 voix)		

Les activités périscolaires proprement dites seront organisées autour de plusieurs thèmes (hip-hop, contes et théâtre, dessin, peinture, photographie, beat box, ...). Le financement de ces différentes activités (environ 3000 € pour 2014) pourra être supporté pour le budget 2014 par le fonds d'amorçage de l'État.

Délibération : Le conseil est appelé à délibérer sur une tarification des ateliers de 35 € par trimestre, par enfant et par atelier.



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 23/07/2014- Compte rendu

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (13 voix)		

Les tarifs de garderie doivent être révisés afin d'intégrer l'évolution des charges financières (adaptation des horaires, meilleure prise en charge des enfants) Ceux-ci n'ont pas été modifiés depuis 2008. Il est proposé de simplifier la grille (3 tranches au lieu de 7), et de retenir les tarifs suivants :

De 1 à 10 garderies/mois : 1,40 €/garderie

De 11 à 20 garderies/mois : 1,20 €/garderie

Au-delà de 21 garderies/mois : 1 € par garderie

Délibération : le conseil municipal est appelé à délibérer sur les nouvelles tranches et sur les nouveaux tarifs.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (13 voix)		

Point 2 : Parcelle C0006 terrain communal 22 70 000

Présentation : Lors de sa séance du 4 avril 2012, le conseil municipal de Goyrans a délibéré afin d'inclure la parcelle C0006 dans le périmètre de la réserve naturelle régionale. D'autres projets sont actuellement envisagés par la municipalité pour cette parcelle. Après prise de contact avec les responsables de la réserve naturelle régionale, il s'avère que ces derniers ne sont pas hostiles à ce que cette parcelle soit sortie du périmètre de la réserve naturelle régionale.

Délibération : Le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'annulation de la délibération du 4 avril 2012.

Pour l'annulation de la délibération du 04/04/2012	Contre	Abstentions
Unanimité		

Point 3 : Questions diverses

RAS